

Sortir de Hadopi, est-ce possible ?

LE MONDE CULTURE ET IDEES | 28.01.12 | 15h09

Mai 2012. François Hollande vient d'[être](#) élu président de la République. Le nouveau ministre de la culture a une tâche délicate : il doit [réformer](#) le droit d'auteur à l'heure d'Internet, comme l'a promis le candidat socialiste. Comment [lutter](#) contre le téléchargement illégal de musiques, de films ou de séries télévisées sans [froisser](#) les internautes qui considèrent la Toile comme un espace de liberté, tout en garantissant aux auteurs une rémunération juste ? La nouvelle majorité va [supprimer](#) la loi Création et Internet, dite loi Hadopi, et son dispositif de réponse graduée. Lequel est jugé "*liberticide*" : l'internaute soupçonné d'[avoir](#) piraté des oeuvres reçoit plusieurs mails d'avertissement ; s'il n'en tient pas compte, un juge, saisi par la Haute Autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), peut lui [couper](#) l'accès à Internet.

Trois personnalités, classées à gauche, ont déjà préparé le terrain et dit tout le mal qu'elles pensaient de la loi Hadopi : [Frédéric Martel](#) dans *J'aime pas le sarkozysme culturel* (Flammarion), [Olivier Poivre](#) d'Arvor avec *Culture, état d'urgence* (Tchou), et [Christophe Girard](#) qui publie *Le Petit Livre rouge de la culture* (Flammarion). Après quelques zigzags, [François Hollande](#) n'exprime plus d'hésitation sur le sujet. Il remplacera la loi Hadopi, dit-il. Il a prudemment opté pour le verbe "*remplacer*" plutôt que "*supprimer*", trop anxiogène selon lui.

Mais le résultat est là. L'entourage d'Hollande a fini par le [convaincre](#) : les relais d'opinion des citoyens exprimés sur Internet, favorables au partage des fichiers dans le domaine non marchand (les échanges de personne à personne), ont une force de frappe bien plus importante que les pétitions de cinéastes ou de musiciens, inquiets, à tort ou à raison, pour leur statut d'auteur et leur rémunération. D'autant que certains artistes, et pas des moindres, ont pris parti contre le système Hadopi, à l'instar des comédiennes [Catherine Deneuve](#) et [Chiara Mastroianni](#) ou encore du cinéaste [Christophe Honoré](#).

Le plus dur reste à [faire](#) : [garder](#) la confiance des acteurs culturels qui redoutent le grand saut dans le vide. François Hollande annonce une grande concertation. Tous les acteurs de la filière seront conviés au banquet.

Depuis que le candidat socialiste a annoncé, jeudi 19 janvier, à Nantes, qu'il "*remplacerait*" la loi Hadopi, c'est le branle-bas de combat. Il va [falloir trouver](#) une alternative crédible, [affiner](#) les modèles économiques. Mais le Parti socialiste n'est pas novice sur le sujet. Depuis le milieu des années 2000, quelques députés en pointe sur la culture numérique, comme [Christian Paul](#) et [Patrick Bloche](#), avaient défendu ce que l'on avait appelé une licence globale. Le mot est devenu tabou. Le PS préfère l'expression "*contribution créative*", théorisée par le chercheur [Philippe Aigrain](#) dans *Internet et création* (In [Libro Veritas](#), 2008) - l'ouvrage est également en accès libre et téléchargeable.

Il n'est pas rare de [croiser](#) Philippe Aigrain aux alentours de l'Assemblée nationale, quand il ne donne pas une conférence à l'autre bout de la planète. En cette période électorale, le cofondateur de l'association La Quadrature du Net assure le "*service après-vente*" des propositions de divers partis de gauche - le PS et son pôle culture piloté par [Aurélie Filippetti](#), [Europe Ecologie-Les Verts](#) et son groupe 2.0, etc.

D'un état-major à l'autre, le dispositif de cette "contribution" n'est pas verrouillé, les options restent

ouvertes, mais l'idée ne change pas : les internautes pourront télécharger des musiques et des films, et même les [échanger](#) avec d'autres personnes, à condition de [rester](#) à l'écart du domaine marchand. De leur côté, les artistes et leurs ayants droit seront rémunérés, selon un mécanisme de redistribution qui reste à [définir](#).

Comment sera alimentée la cagnotte ? Par les internautes, mais aussi - c'est la grande nouveauté du dispositif - par les intermédiaires, fournisseurs d'accès à Internet, fabricants de matériel, Google, etc. Philippe Aigrain a fait [tourner](#) ses logiciels dans son bureau parisien. Il a actualisé ses calculs, et les détaille dans un ouvrage écrit en anglais et sorti il y a quelques jours, "Partager : la culture et l'économie à l'âge d'Internet" (Amsterdam University Press). *"Si on taxe les internautes abonnés au haut débit à hauteur de 4 euros par mois, on atteint la somme de 962 millions d'euros. Si on ajoute la mise à contribution des intermédiaires, à 1 euro par mois, on aboutit à un total de 1,2 milliard d'euros, résume-t-il. Cette somme n'aura pas seulement vocation à [indemniser](#) les secteurs de la musique et du cinéma. Elle servira aussi à [soutenir](#) le livre et les médias natifs sur Internet. Il faut [développer](#) un nouveau droit social pour la culture numérique."*

La fermeture, le 19 janvier, du site de téléchargement de fichiers piratés MegaUpload par la justice américaine a donné du grain à [moudre](#) à la gauche : *"Aux Etats-Unis et en France, la lutte acharnée contre le partage des fichiers entre internautes a reporté les usagers vers des sites qui engrangent d'énormes profits grâce au piratage, précise Philippe Aigrain. La vraie solution est d'[autoriser](#) l'échange de fichiers hors marché, et de [reconnaître](#) un droit au partage de la culture, en accord avec l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme."*

François Hollande n'en est pas là. Dans le contexte de crise, le PS préfère [évoquer](#) la taxation des intermédiaires plutôt que celle des ménages. Surtout, les socialistes communiquent sur l'autre pilier de la réforme : [lutter](#) contre le piratage à des fins commerciales ; [protéger](#) le droit d'auteur ; [développer](#) sur Internet une offre légale où l'on puisse [consommer](#), moyennant des tarifs accessibles, une grande diversité d'oeuvres culturelles.

Le projet global vise à [dissocier](#) sur Internet un univers non marchand et un domaine commercial. Une économie hybride, pour [reprendre](#) le concept de Lawrence Lessig, juriste américain et fondateur de l'organisation Creative Commons, qui a développé le concept d'oeuvres libres de droits sur Internet. La Sacem vient par exemple de [signer](#) un accord symbolique : pendant dix-huit mois, à [compter](#) de janvier 2012, les auteurs pourront [mettre](#) leur oeuvre sous licence [Creative Commons](#) - donc libre de droits - selon des limites définies. *"Pour certains artistes qui émergent, leur seule chance, c'est de s'autopromouvoir sur Internet"*, explique le président du directoire de la Sacem, [Bernard Miyet](#).

La gauche aura du mal à [faire avaler](#) son projet aux sociétés de défense des auteurs. Pourtant proche du [pouvoir](#) socialiste, Bernard Miyet ne cache pas sa perplexité : le projet de *"contribution créative"* et son mécanisme de redistribution seraient dignes du *"gosplan"*. Une usine à gaz. *"Certes, la loi Hadopi ne nous rapporte rien, nous coûte de l'argent même, mais le dispositif a des vertus pédagogiques"*, résume-t-il, les mails d'avertissement jouant selon lui un rôle dissuasif.

Quant à l'influent patron de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, la SACD, [Pascal Rogard](#), il martèle son hostilité au partage des fichiers : *"Un, cela suppose de [réformer](#) le droit d'auteur à l'échelle internationale ; deux, la France s'attirera des représailles des Etats-Unis si elle permet à chaque internaute d'[être](#) diffuseur d'une oeuvre. Vous croyez que les Américains vont [accepter](#) que leur première industrie exportatrice soit ainsi menacée ?"*

Chaque jour, le match continue. Le 23 janvier, la Fédération internationale de l'industrie cinématographique (IFPI), basée à Londres, a rendu publique une étude témoignant du rôle bénéfique de la loi Hadopi. *"En France, l'adoption de la loi a entraîné une chute de 26 % du piratage dans le cadre du peer-to-peer. (...) Près de 2 millions d'utilisateurs de P2P ont cessé cette activité depuis l'envoi des premiers avertissements en octobre 2010"*, indique l'organisme dans son rapport annuel. Philippe Aigrain réplique aussitôt : *"D'autres enquêtes, très sérieuses, montrent que*

les internautes qui téléchargent des oeuvres sont aussi les plus gros acheteurs de culture."

Les positions se cristallisent autour de chaque camp, même si le débat dépasse les frontières politiques - Marine Le Pen, par exemple, défend la licence globale. Chiffres contre chiffres, droite contre gauche, sociétés d'auteurs contre associations d'internautes. Qui a dit que la culture serait absente de la campagne présidentielle ?

Clarisse Fabre